



D O S S I E R D E P R E S S E

Conférence de presse du 11 mai 2021

La province Sud redresse la trajectoire financière et se projette dans l'avenir

Depuis deux ans, l'exécutif de la province Sud s'est engagé dans une politique de changement pour répondre aux attentes des administrés et proposer des actions claires, rationalisées et efficaces. Le constat est là :

- *Comme elle l'avait promis, la nouvelle mandature a réussi en moins de deux ans à redresser les finances de la collectivité. Elle a rétabli l'autonomie financière et la solvabilité largement remise en cause par l'ancien exécutif.*
- *Dans le même temps, la Province confirme ses priorités et met tout en œuvre pour améliorer le quotidien de ses habitants. Elle renforce ses actions sur les sujets prioritaires : sécurité, éducation, autonomie et épanouissement de la personne, développement économique et touristique, égalité des chances, transition écologique et numérique. Et pour répondre à cet objectif, l'exécutif lance le plan stratégique provincial « Vision Sud » qui fixe le cap de l'action provinciale. Il en profite pour consolider sa stratégie de développement économique.*

Le plan stratégique provincial « Vision Sud »

Après un diagnostic, un audit organisationnel et une analyse approfondie de la situation, le moment est venu pour la Province de mettre en avant sa stratégie. Le but est clair : répondre aux attentes de nos concitoyens sur les compétences de la province et proposer des actions concrètes et efficaces pour y parvenir.



Ce plan, « Vison Sud », met en exergue l'ambition collective pour la Province, affirme les priorités en matière de développement, notamment économique ou touristique d'épanouissement de la personne, de transition écologique et numérique et pose le principe du droit à l'erreur.

Ce plan se décline en deux volets :

- **Le volet externe relatif aux politiques menées en faveur des habitants de la province Sud**, avec 11 objectifs stratégiques (qualité de vie, logement, sécurité, jeunesse, culture, économie et emploi, environnement, déchets...) ;
- **Le volet interne qui traite de la stratégie d'amélioration de l'action de l'administration** avec trois thématiques : confiance dans la vie politique, efficience de l'administration, finance et patrimoine provincial.

Ces deux volets fixent des objectifs stratégiques et opérationnels :

- **Les objectifs stratégiques** de « vision Sud » fixent un cap à tenir et définissent ce que l'exécutif souhaite pour la province Sud à moyen et long terme.
Il s'agit d'améliorer le cadre de vie, de renforcer la sécurité quotidienne, de favoriser l'épanouissement de la jeunesse, d'amener vers l'autonomie les populations les plus fragiles, de donner à chacun, hommes et femmes, les mêmes droits, de faire de l'écologie un levier de développement, de mieux valoriser les déchets, d'inscrire la mine mais aussi le tourisme dans une démarche de développement durable, de rendre plus performante l'agriculture, de retrouver l'esprit pionnier en matière de développement économique. Il s'agit également de rendre la province plus transparente, bienveillante, plus numérique et de favoriser l'investissement source de relance économique.

Les 14 objectifs stratégiques en détail : <https://www.province-sud.nc/publication/plan-strategique-province-sud>

- **Les objectifs opérationnels**, au nombre de 55, concourent à la réalisation des objectifs stratégiques et traduisent ce que la Province devra atteindre au niveau opérationnel pour réaliser ses objectifs stratégiques.

Cet ensemble comportant les objectifs stratégiques et opérationnels est complété par des actions et des plans thématiques spécifiques qui permettent d'approfondir certains domaines particuliers.

Un rapport sera présenté chaque année lors d'une assemblée de province pour faire connaître l'avancement du plan stratégique.

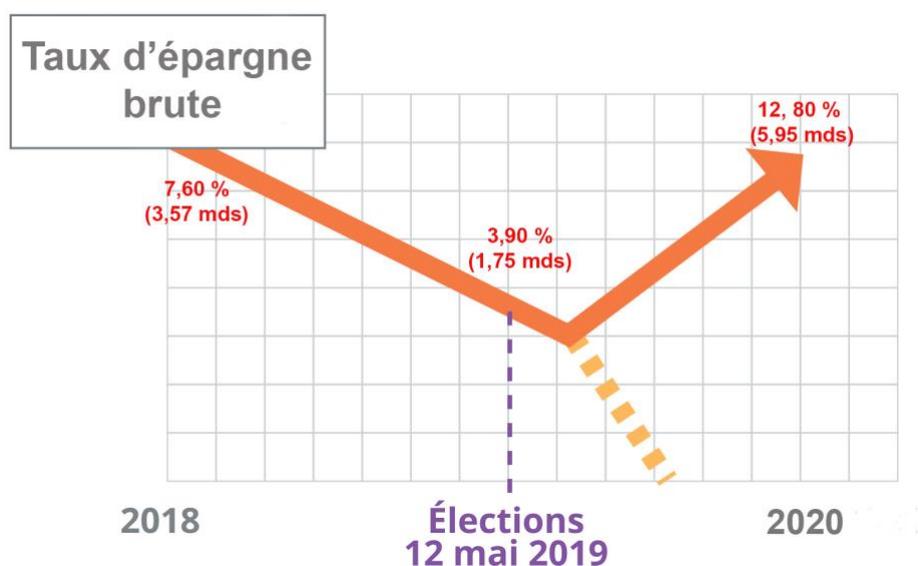
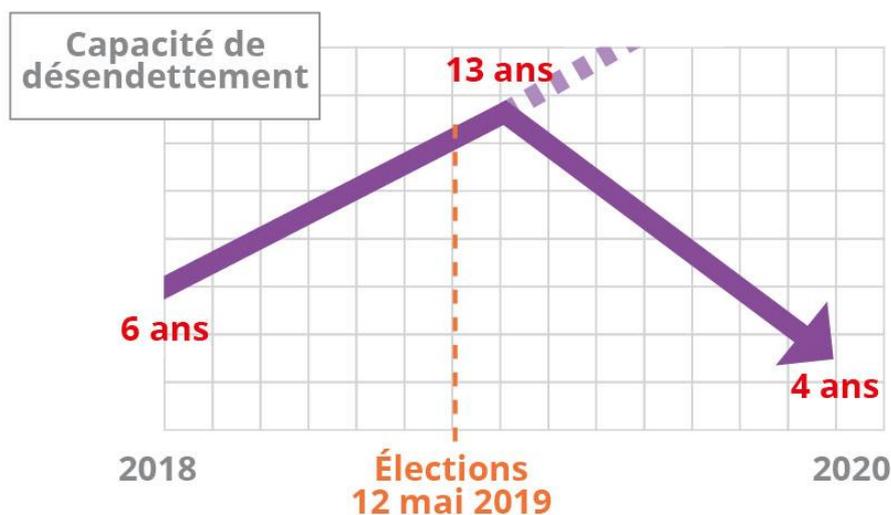


Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Les efforts de gestion entamés depuis deux ans par l'exécutif ont porté leurs fruits et permettent d'engager le redressement de la situation financière de la collectivité.

Le taux d'épargne brute passe ainsi de 4 % en 2019 à 13 % en 2020. La restauration de l'épargne favorise le désendettement qui est ramené à 4 années sur un plafond de 7 ans alors qu'il était de 13 ans en 2019.

L'objectif pour les prochaines années est de maintenir le niveau d'épargne afin de privilégier les investissements tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement ainsi que l'endettement.



Ainsi, les dépenses s'élèvent 51,6 milliards de francs, soit une baisse de 5 % avec notamment :

- **Les investissements réalisés à hauteur de 8,7 milliards de francs** avec un rythme d'exécution qui a été perturbé en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Ces investissements comprennent pour 13 % (1,16 milliard) les mesures relevant des plans de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire. De plus, 5 programmes prioritaires participent à la relance économique via la commande publique notamment auprès du BTP : le réseau routier (1,9 milliard), le soutien aux investissements (1,5 milliard), le soutien aux investissements des communes notamment en matière de sécurité (639 millions), la rénovation des collèges publics (637 millions) et la production en matière d'habitat social (552 millions).

- **Un budget de fonctionnement en réduction de 6 % grâce à :**
 - ➔ La maîtrise de la masse salariale avec une réduction de 1,3 % (-247 millions de francs) et une rationalisation de 19 % des crédits de remplacement (-148 milliards de francs) ;
 - ➔ Le coût du fonctionnement des services en baisse de 10 % (-120 millions de francs) ;
 - ➔ Une révision du périmètre d'interventions et de subventions de -10 % (1,9 milliard de francs) après un dialogue de gestion avec nos partenaires aidés. Les interventions et subventions s'élèvent à 18,24 milliards de francs dont 70 % en faveur des secteurs de l'enseignement, de la santé du social qui restent prépondérants.

La Province consolide sa stratégie de développement économique

I. Des accompagnements ciblés

La collectivité veut concentrer ses actions de soutien au développement économique au profit des populations et secteurs où elles ont véritablement un sens, afin de maximiser l'impact : jeunes entrepreneurs, entreprises de taille modeste en phase de croissance.

L'ambition est de permettre l'égalité des chances, de limiter les effets d'aubaine et d'accentuer l'accompagnement de proximité et d'animation des territoires.

Cette vision stratégique en matière de développement économique s'articule autour de trois axes :

1. **La valorisation du capital humain** pour assurer un développement économique durable.



Cela se traduit par la mise en place d'actions pour :

- Encourager l'accès des jeunes Calédoniens diplômés d'études supérieures à la création d'entreprise ou à un emploi salarié en adéquation avec leurs formations ;
- Faciliter l'installation des jeunes artisans par la bonification des taux d'intérêt des prêts bancaire d'équipement ;
- Favoriser la création d'entreprises en prolongeant les partenariats d'accompagnement d'entrepreneurs avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) ou Initiative Nouvelle-Calédonie
- Proposer un catalogue de formations permettant aux chefs d'entreprises d'acquérir ou de renforcer leurs compétences.

2. L'appui aux porteurs de projets et le soutien aux entreprises :

- Par l'accompagnement des porteurs de projets en leur permettant de bénéficier d'un suivi personnalisé et adapté ;
- Par la consolidation du travail en réseau avec les partenaires de la direction du Développement économique et du tourisme (grappes d'entreprises, pôle innovation de l'ADECAL Technopole...).

3. L'attribution d'aides financières ciblées :

- Le recours aux appels projets pour donner l'impulsion au développement économique en cohérence avec les orientations de la politique provinciale en la matière.
- La création du fonds de capital-risque pour l'accompagnement des start-up innovantes.
- Le renforcement du code des aides pour le soutien de l'économie (CASE) avec un dispositif de bonification des taux d'intérêt des crédits d'équipement.

II. Renforcement de l'accompagnement vers l'emploi

La Province renforce ses mesures d'aides et d'accompagnement à l'emploi avec la création de nouveaux dispositifs. Cette décision est motivée par la conjoncture économique et l'évolution du marché de l'emploi, ainsi que la mise en place de la nouvelle direction de l'emploi et du logement et la reprise des missions emploi-insertion de la MIJ.

Ces nouvelles mesures visent :

- Les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi résidant en province Sud
 - Les jeunes de plus de 16 ans scolarisés ou non résidant en province Sud
 - Les employeurs privés ou publics dont le siège social se situe en province Sud.
- **Les mesures d'aides pour favoriser l'emploi** ont été ainsi mises en place pour favoriser et aider les entreprises qui souhaitent embaucher un ou des demandeurs d'emploi inscrits auprès du service de placement de la province Sud.

Cet accompagnement se concrétise par une convention tripartite signée entre l'employeur, la province Sud et un demandeur d'emploi.

La prise en charge de la province Sud comprend :

- Pour l'employeur : la couverture sociale en complément de l'aide prévue par le dispositif ;



- Pour le salarié : des aides en nature, notamment les titres de transport et de repas.
- **Les mesures d'accompagnement vers l'emploi** ont pour objectif l'insertion socio-professionnelle des demandeurs, en leur permettant de définir un projet professionnel, de découvrir les métiers et de pérenniser l'emploi.